

CRITERES DE PRISE EN CHARGE

IMMOBILIER

CCN 3090 IDCC 1527

Pour toutes les actions débutant le 01/01/2018

- 1 [Plan de formation](#)
- 2 [Contrat de professionnalisation](#)
- 3 [Période de professionnalisation](#)
- 4 [Tutorat](#)
- 5 [Compte Personnel de Formation](#)

Pour le plan de formation des entreprises de 11 salariés et plus, veuillez-vous rapprocher de votre agence AGEFOS PME territoriale

ATTENTION :

CES CRITÈRES SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE MODIFIÉS EN COURS D'ANNÉE

Les demandes de prise en charge doivent être envoyées avant le 01/12/2018, 30 jours avant le début de la formation

**COLLECTE : Auprès de votre AGEFOS PME régionale
DEPENSES : Auprès de votre AGEFOS PME régionale**

Versements volontaires pour entreprises créées au cours de l'année ou sans masse salariale en 2017
Forfait de 300 € HT minimum dont :

Plan de formation

■ 1-10 salariés

100€ HT + TVA

Professionnalisation

■ Toutes Entreprises 200€ HT + TVA

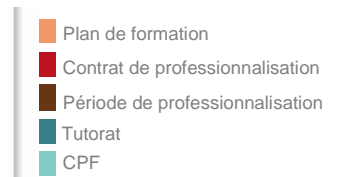
B01 – IMMOBILIER - Synthèse des critères de prise en charge

	Formations Eligibles	Financement	Observations
PLAN DE FORMATION -11 salariés	Toute action de formation imputable	De 20€ à 25€/h selon thème formation	Durée de formation \geq à 7h Thèmes prioritaires/listes exhaustives : Commercial / Comptabilité, gestion, fiscalité / Droit / Langues / Logiciels professionnels métiers / Management / Normes de sécurité du bâtiment / Pathologie du bâtiment / Secrétariat / <u>Techniques professionnelles</u> : Expert en évaluation immobilière - Gestion locative (y compris location saisonnière) - Gestion de copropriété - Techniques annexes en immobilier - Transaction location-vente
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION (nouvel embauché)	Action de Formation visant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un titre inscrit au RNCP * ▪ Un Certificat de Qualification Professionnelle CQP* ▪ Une qualification reconnue dans classification CCN* ▪ Le Socle de Connaissances et de Compétences (CLEA) *(cf liste des OF labellisés CEFI)	Forfait de 7,30€ à 12€ selon le thème formation	Durée du contrat : 6 à 12 mois, et jusqu'à 24 mois pour les diplômes/titres homologués spécifiques immobilier et les CQP de la branche Durée de la formation : 15 à 25% de la durée du contrat, et jusqu'à 35% pour les diplômes/titres homologués spécifiques immobilier et les CQP de la branche
PERIODE DE PROFESSIONNALISATION (salarié en CDI)	Action de Formation visant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un titre inscrit au RNCP * ▪ Un Certificat de Qualification Professionnelle CQP* ▪ Une qualification reconnue dans classification CCN* ▪ Bloc de compétences * ▪ Le Socle de Connaissances et de Compétences (CLEA) *(cf liste des OF labellisés CEFI)	Forfait de 7,30€ à 12€ selon le thème formation	Durée de formation $>$ à 70h L'accompagnement VAE est éligible à la période de professionnelle car il vise un titre inscrit au RNCP.
COMPTE PERSONNEL DE FORMATION	Certification inscrite sur une des listes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste Nationale Interprofessionnelle (LNI) établie par le COPANEF ▪ Liste Régionale Interprofessionnelle (LRI) établie par le COPAREF de sa région de travail ▪ Liste de branche établie par la CPNEFP de la branche Immobilier 	Plafond 50€/h + Rémunération : au réel sans excéder les CP+FA	Possibilité de financement par bloc de compétences si : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bloc fait partie d'un titre RNCP inscrit sur une liste éligible ▪ Les blocs sont décomposés sur la fiche RNCP ▪ Une attestation de certification par bloc est délivrée par le certificateur

Les critères de prise en charge sont applicables dans le cadre des orientations de la SPP,
validés par le Conseil d'Administration National d'AGEFOS PME et dans la limite des ressources disponibles de l'OPCA.

1 Plan de formation

IMMOBILIER Entreprises de moins de 11 salariés



A. PLAFOND ANNUEL (HT)

En fonction du montant versé lors de la collecte

- 1 à 900 € HT versés : **1500 € HT** par an/entreprise
- Pour les entreprises qui versent plus de 1500 € HT : financement à hauteur de **100% de la collecte**



B. ACTIONS INDIVIDUELLES & COLLECTIVES

Actions Individuelles

Actions Financées	Financement
Commercial / Comptabilité, gestion, fiscalité / Droit / Langues / Logiciels professionnels métiers / Management / Normes de sécurité du bâtiment / Pathologie du bâtiment / Secrétariat <u>Techniques professionnelles:</u> Expert en évaluation immobilière - Gestion locative (y compris location saisonnière) - Gestion de copropriété - Techniques annexes en immobilier - Transaction location-vente	<p>Plafond Coût pédagogique : 25 € /heure /stagiaire</p> <p>Plafond Coût pédagogique pour les actions en FOAD : 20 € /heure /stagiaire</p>

- **Formation Interne** Oui Non
- **Reste à charge CPF** Oui Non
- **Reste à charge Contrat de Professionnalisation** Oui Non
- **Reste à charge Période de Professionnalisation** Oui Non

C. ACTIONS SPECIFIQUES

- **Financement :**
 - **VAE :** 24 heures par stagiaire maximum, coût réel plafonné à **50€ HT** / heure
 - **Bilan de compétences :** 24 heures par stagiaire maximum, coût réel plafonné à **75€ HT** / heure



D. AUTRES ACTIONS SPECIFIQUES

COUP DE POUCE TPE 2018 – Hors plafond annuel

Dans la limite des fonds FPSPP disponibles. Réservé aux entreprises de moins de 11 salariés, jusqu'à 10.9 ETP inclus.

■ Financement via la dotation FPSPP-TPE 2018 :

- **Coûts pédagogiques :**

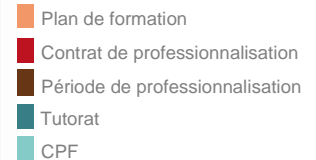
80 % du coût demandé

Les montants des coûts pédagogiques non-pris en charge par le FPSPP et les fonds légaux de la branche sont complétés par une contribution volontaire de l'entreprise.

- **Forfait salaires – Maintien de la rémunération des salariés en formation :**

8€ / heure de formation

La participation d'AGEFOS PME aux remboursements des salaires est conditionnée à l'acceptation par l'entreprise d'une subrogation de paiement pour le coût pédagogique.



A. PUBLICS CONCERNES

- Personne de plus de 16 ans souhaitant compléter sa formation initiale, quel que soit son niveau de formation
- Demandeur d'emploi de plus de 26 ans inscrit ou pas à Pôle emploi
- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Personne ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CDI/CDD)

B. DUREE DU CONTRAT

- **Du contrat** : CDD de 6 à 12 mois (ou action de professionnalisation de 6 à 12 mois si CDI)

La durée de l'action de professionnalisation peut être allongée jusqu'à 24 mois pour les formations prioritaires définies par accord de branche :

- Diplômes ou titres homologués spécifiques au secteur de l'immobilier
- Certificat de qualification professionnelle (C.Q.P) de la branche

La durée de l'action de professionnalisation peut être également allongée jusqu'à 24 mois pour les publics prioritaires définis à l'article L6325-1-1 du code du travail :

- Bénéficiaires de minima sociaux
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CDD/ CDI)
- Jeunes de moins de 26 ans qui n'ont pas validé un second cycle de l'enseignement secondaire et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel

- **De l'action de professionnalisation** : Durée des actions de formation, évaluation et accompagnement, comprise entre 15% (minimum 150 heures) et 25% de la durée du contrat.

Allongement de la durée de l'action de professionnalisation, évaluation et accompagnement, pouvant aller jusqu'à 35% de la durée du contrat, si la formation débouche sur :

- Diplômes ou titres homologués spécifiques au secteur de l'immobilier
- Certificat de qualification professionnelle (C.Q.P) de la branche

C. FORMATIONS ELIGIBLES

Seuls les organismes de formation des villes notifiées sont éligibles.

Pour les cursus en FOAD, seuls les organismes de formation ayant reçu au préalable une labellisation de la branche pour ces parcours sont éligibles.

PRIORITES DE LA BRANCHE - LISTE EXHAUSTIVE

Diplômes spécifiques au secteur de l'immobilier

BTS Professions Immobilières ([cf. liste des OF labellisés annexée](#))
Licence, Licence pro, Master spécialisé en immobilier

CQP / FSQ ([cf. liste des OF labellisés annexée](#))

CQP Négociateur immobilier
CQP Gestionnaire de biens immobiliers
CQP Secrétaire juridique et technique
FSQ Conseil en Transaction immobilière
FSQ Comptable en gestion immobilière

Titres inscrits au RNCP

- GESAI " Gestionnaire d'affaires immobilières d'entreprises" (ESPI ENTREPRISES PARIS, ESPI ENTREPRISES MARSEILLE, ESPI ENTREPRISES NANTES, IF2E MERIGNAC, MONCOUET FORMATION & SERVICES)
- Responsable d'affaires en immobilier (ECORIS ANNECY, ECORIS CHAMBERY, EST'M FCF 25, EPSECO BAYONNE, GFS, ICADEMIE AIX EN PROVENCE-LILLE-TOULON, IFC AVIGNON-DROME ARDECHE-MONTELLIER-PERPIGNAN)
- Manager des Actifs Immobiliers (SCIENCES-U EFAB LYON, SCIENCES-U EFAB LILLE, SCIENCES-U EFAB PARIS)
- Manager en immobilier résidentiel et tertiaire (IMSI PARIS, IMSI LYON)
- Responsable en gestion et développement d'entreprise (IMSI PARIS, IMSI LYON)
- Gestionnaire Immobilier (CNAM ICH MONTPELLIER, CNAM ICH PAYS DE LA LOIRE, CNAM LORRAINE)
- Négociateur Gestionnaire Immobilier (ISIH LIMOGES)
- Chargé de Gestion Immobilière (SUPTERTIAIRE PARIS, ISTEf)
- Négociateur Conseil en Patrimoine Immobilier et Financier (SCIENCES-U EFAB LYON, SCIENCES-U EFAB LILLE, SCIENCES-U EFAB PARIS)
- Management relations clients (Groupe ESC PAU)
- Manager en ingénierie de la finance immobilière (ESPI MARSEILLE, ESPI PARIS)
- Conseiller en Transactions Immobilières (SUPTERTIAIRE PARIS)

Cursus FOAD

- Licence, Licence pro, Master spécialisé en immobilier
- BTS Professions Immobilières (ESI BE)
- Responsable en gestion et développement d'entreprise (IMSI PARIS)
- Responsable d'affaires en immobilier (ICADEMIE AIX EN PROVENCE, EST'M FCF 25)

D. FINANCEMENT

■ Forfait = 9,15€ HT/heure/stagiaire :

- CQP Négociateur immobilier
- CQP Gestionnaire de biens immobiliers
- CQP Secrétaire juridique et technique
- FSQ Conseil en Transaction immobilière
- FSQ Comptable en gestion immobilière
- Négociateur Conseil en Patrimoine Immobilier et Financier (SCIENCES-U EFAB LYON, SCIENCES-U EFAB LILLE, SCIENCES-U EFAB PARIS)
- Conseiller en Transactions Immobilières (SUPTERTIAIRE PARIS)

Forfaits spécifiques :

■ Forfait = 7,30€ HT/heure/stagiaire pour les formations en FOAD

- Licence, Licence pro, Master spécialisé en immobilier
- BTS Professions Immobilières (ESI BE)
- Responsable en gestion et développement d'entreprise (IMSI PARIS)
- Responsable d'affaires en immobilier (ICADEMIE AIX EN PROVENCE, EST'M FCF 25)

■ Forfait = 8€ HT/heure/stagiaire pour le BTS Professions immobilières

■ Forfait = 12€ HT/heure/stagiaire pour les formations suivantes (liste exhaustive) :

- Licence, Licence pro, Master spécialisé en immobilier
- GESAI " Gestionnaire d'affaires immobilières d'entreprises" (ESPI ENTREPRISES PARIS, ESPI ENTREPRISES MARSEILLE, ESPI ENTREPRISES NANTES, IF2E MERIGNAC, MONCOUET FORMATION & SERVICES)
- Responsable d'affaires en immobilier (ECORIS ANNECY, ECORIS CHAMBERY, EST'M FCF 25, EPSECO BAYONNE, GFS, ICADEMIE AIX EN PROVENCE-LILLE-TOULON, IFC AVIGNON-DROME ARDECHE-MONTPPELLIER-PERPIGNAN)
- Manager des Actifs Immobiliers (SCIENCES-U EFAB LYON, SCIENCES-U EFAB LILLE, SCIENCES-U EFAB PARIS)
- Manager en immobilier résidentiel et tertiaire (IMSI PARIS, IMSI LYON)
- Responsable en gestion et développement d'entreprise (IMSI PARIS, IMSI LYON)
- Gestionnaire Immobilier (CNAM ICH MONTPELLIER, CNAM ICH PAYS DE LA LOIRE, CNAM LORRAINE)
- Négociateur Gestionnaire Immobilier (ISIH LIMOGES)
- Chargé de Gestion Immobilière (SUPTERTIAIRE PARIS, ISTEf)
- Management relations clients (Groupe ESC PAU)
- Manager en ingénierie de la finance immobilière (ESPI MARSEILLE, ESPI PARIS)

■ Dispositions particulières Publics Prioritaires (art L6325-1-1 du code du travail) :

- Bénéficiaires de minima sociaux
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CDD/ CDI)
- Jeunes de moins de 26 ans qui n'ont pas validé un second cycle de l'enseignement secondaire et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel Art. D6332-87 du Code du travail
- Publics en situation de handicap concernés par l'obligation d'emploi
- Personnes inscrites depuis plus d'un an au Pôle Emploi quel que soit leur âge (contrat nouvelle chance) ou demandeurs d'emplois âgés de 50 ans et plus (contrat nouvelle carrière)

Forfait* de 15€ HT/heure/stagiaire

Le forfait couvre les coûts pédagogiques, frais annexes et rémunérations du stagiaire (formation, accompagnement, évaluation, rémunérations, cotisations et contributions sociales et conventionnelles, frais de transport et d'hébergement).

Décision SPP du 25/04/2017:

Compte tenu de la situation préoccupante de l'emploi des jeunes, AGEFOS PME est autorisé à financer sur les fonds interprofessionnel les contrats de professionnalisation n'entrant pas dans les priorités de la CEFI (en fonction des décisions des CA régionaux).

Attention: Cette règle ne s'applique pas pour les formations prioritaires de la branche (cf. liste exhaustive p.6) dispensées par des organismes de formation non labellisés par la CEFI. Les contrats entrant dans ce cadre ne peuvent pas être financés en aucun cas, même sur l'interprofessionnel. »

- **VISION PRO**
 - Forfait de **2 400 € HT** pour un prestataire maître d'œuvre accompagnant le parcours sous réserve de transmission des livrables attendus à AGEFOS PME.
- **Application d'un forfait à 9,15 € /h pour le financement des coûts pédagogiques de la formation (interne et/ou externe le cas échéant).**

E. ACCOMPAGNEMENT ET EVALUATION

- Inclus dans la durée totale de l'action de professionnalisation
- **10 % dans la limite de 60 heures** (hors Vision Pro)

F. RÉMUNÉRATION MINIMALE DU SALARIÉ ET AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

Sauf dispositions contractuelles plus favorables, le salarié perçoit, pendant la durée du CDD ou de l'action de professionnalisation du CDI, une rémunération minimale calculée en fonction de son âge et de son niveau de formation.

Niveau de formation	Moins de 21 ans	De 21 ans à moins de 26 ans	26 ans et plus
Inférieur au bac professionnel ou titres professionnels équivalents	55% du SMIC	70% du SMIC	Minimum SMIC ou 85% du salaire conventionnel*
Qualification au moins égale à celle d'un Bac professionnel ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau	65% du SMIC	80% du SMIC	

* Pour les plus de 26 ans, possibilité dans certains cas de versement par Pôle emploi d'un complément de rémunération pour l'ancien demandeur d'emploi bénéficiaire de l'ARE.

Avantages pour l'employeur

www.alternance.emploi.gouv.fr

Calcul de l'effectif

Absence de prise en compte dans le calcul de l'effectif de l'entreprise pendant toute la durée de l'action de professionnalisation, à l'exception de la tarification des accidents de travail et des maladies professionnelles.






G. POINTS PARTICULIERS

- Période d'essai : pas de particularité
- Salaire minimum conventionnel : Pas de particularité

3

Période de Professionnalisation

IMMOBILIER

	Plan de formation
	Contrat de professionnalisation
	Période de professionnalisation
	Tutorat
	CPF

A. PUBLICS CONCERNES

Les périodes de professionnalisation sont accessibles sans condition d'ancienneté :

- aux salariés en contrat à durée indéterminée,
- aux salariés en contrat de travail à durée déterminée d'insertion avec un employeur relevant de l'insertion par l'activité économique (CDDI)
- aux salariés bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion à durée déterminée ou indéterminée (CUI)

Elles ont pour objet de favoriser, par des actions de formation, le maintien dans l'emploi de ces salariés.

Les périodes de professionnalisation associent des enseignements généraux, professionnels et technologiques et l'acquisition d'un savoir-faire par l'exercice en entreprise d'une ou plusieurs activités professionnelles en relation avec les qualifications recherchées (alternance obligatoire).

B. OBJECTIFS**PRIORITES DE LA BRANCHE - FORMATIONS ELIGIBLES POUR LA BRANCHE - LISTE EXHAUSTIVE**

La période de professionnalisation doit avoir pour objectif :

- une certification enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- un certificat de qualification professionnelle de branche ou interbranche (CQP).
- **Blocs de compétences** des certifications RNCP suivantes :
 - BTS Professions Immobilières ([cf. liste des OF labellisés annexée](#))
 - Licence, Licence pro, Master spécialisé en immobilier
- une action permettant l'accès au socle de connaissances et de compétences avec un organisme de formation habilité (CLEA)

PRIORITES DE LA BRANCHE - LISTE EXHAUSTIVE

Seuls les organismes de formation des villes notifiées sont éligibles.

Pour les cursus en FOAD, seuls les organismes de formation ayant reçu au préalable une labellisation de la branche pour ces parcours sont éligibles.

Diplômes spécifiques au secteur de l'immobilier

BTS Professions Immobilières ([cf. liste des OF labellisés annexée](#))
Licence, Licence pro, Master spécialisé en immobilier

CQP / FSQ (cf. liste des OF labellisés annexée)

CQP Négociateur immobilier
 CQP Gestionnaire de biens immobiliers
 CQP Secrétaire juridique et technique
 FSQ Conseil en Transaction immobilière
 FSQ Comptable en gestion immobilière

Titres inscrits au RNCP

- GESAI " Gestionnaire d'affaires immobilières d'entreprises" (ESPI ENTREPRISES PARIS, ESPI ENTREPRISES MARSEILLE, ESPI ENTREPRISES NANTES, IF2E MERIGNAC, MONCOUET FORMATION & SERVICES)
- Responsable d'affaires en immobilier (ECORIS ANNECY, ECORIS CHAMBERY, EST'M FCF 25, EPSECO BAYONNE, GFS, ICADEMIE AIX EN PROVENCE-LILLE-TOULON, IFC AVIGNON-DROME ARDECHE-MONTPELLIER-PERPIGNAN)
- Manager des Actifs Immobiliers (SCIENCES-U EFAB LYON, SCIENCES-U EFAB LILLE, SCIENCES-U EFAB PARIS)
- Manager en immobilier résidentiel et tertiaire (IMSI PARIS, IMSI LYON)
- Responsable en gestion et développement d'entreprise (IMSI PARIS, IMSI LYON)
- Gestionnaire Immobilier (CNAM ICH MONTPELLIER, CNAM ICH PAYS DE LA LOIRE, CNAM LORRAINE)
- Négociateur Gestionnaire Immobilier (ISIH LIMOGES)
- Chargé de Gestion Immobilière (SUPTERTIAIRE PARIS, ISTEf)
- Négociateur Conseil en Patrimoine Immobilier et Financier (SCIENCES-U EFAB LYON, SCIENCES-U EFAB LILLE, SCIENCES-U EFAB PARIS)
- Management relations clients (Groupe ESC PAU)
- Manager en ingénierie de la finance immobilière (ESPI MARSEILLE, ESPI PARIS)
- Conseiller en Transactions Immobilières (SUPTERTIAIRE PARIS)

Cursus FOAD

- Licence, Licence pro, Master spécialisé en immobilier
- BTS Professions Immobilières (ESI BE)
- Responsable en gestion et développement d'entreprise (IMSI PARIS)
- Responsable d'affaires en immobilier (ICADEMIE AIX EN PROVENCE, EST'M FCF 25)

C. DUREE

La durée minimale de la formation est fixée à 70 heures pour chaque salarié bénéficiaire d'une période de professionnalisation.

Pour une durée de formation supérieure à 70h, la période de professionnalisation peut s'étaler au-delà de 12 mois, si 70h minimum sont réalisés sur les 12 premiers mois.

Cette durée minimale ne s'applique pas :

- 1° Aux actions permettant aux travailleurs de faire valider les acquis de leur expérience ;
- 2° Aux formations financées dans le cadre de l'abondement du compte personnel de formation du salarié
- 3° Aux blocs de compétences

D. MISE EN OEUVRE

La période de professionnalisation peut être mise en œuvre à l'initiative du salarié ou à celle de l'employeur. Toutefois, le pourcentage de salariés simultanément absents au titre de ces périodes de professionnalisation ne peut, sauf accord de l'employeur ou du responsable de l'établissement, dépasser 2 % du nombre total de salariés de l'entreprise ou de l'établissement. Par ailleurs, dans les entreprises ou établissements de moins de 50 salariés, le bénéfice d'une période de professionnalisation peut être différé lorsqu'il aboutit à l'absence simultanée, au titre de ces périodes, d'au moins 2 salariés.

E. ACCOMPAGNEMENT ET EVALUATION

- Inclus dans la durée totale de l'action de professionnalisation
- 10 % dans la limite de 60 heures

F. FINANCEMENTS

- **Forfait = 9,15€ HT/heure/stagiaire :**
 - CQP Négociateur immobilier
 - CQP Gestionnaire de biens immobiliers
 - CQP Secrétaire juridique et technique
 - FSQ Conseil en Transaction immobilière
 - FSQ Comptable en gestion immobilière
 - Négociateur Conseil en Patrimoine Immobilier et Financier (SCIENCES-U EFAB LYON, SCIENCES-U EFAB LILLE, SCIENCES-U EFAB PARIS)
 - Conseiller en Transactions Immobilières (SUPTERTIAIRE PARIS)

Forfaits spécifiques :

- **Forfait = 7,30€ HT/heure/stagiaire** pour les formations en FOAD
 - Licence, Licence pro, Master spécialisé en immobilier
 - BTS Professions Immobilières (ESI BE)
 - Responsable en gestion et développement d'entreprise (IMSI PARIS)
 - Responsable d'affaires en immobilier (ICADEMIE AIX EN PROVENCE, EST'M FCF 25)
- **Forfait = 8€ HT/heure/stagiaire** pour le BTS Professions immobilières
- **Forfait = 12€ HT/heure/stagiaire** pour les formations suivantes (liste exhaustive) :
 - Licence, Licence pro, Master spécialisé en immobilier
 - GESAI " Gestionnaire d'affaires immobilières d'entreprises" (ESPI ENTREPRISES PARIS, ESPI ENTREPRISES MARSEILLE, ESPI ENTREPRISES NANTES, IF2E MERIGNAC, MONCOUET FORMATION & SERVICES)
 - Responsable d'affaires en immobilier (ECORIS ANNECY, ECORIS CHAMBERY, EST'M FCF 25, EPSECO BAYONNE, GFS, ICADEMIE AIX EN PROVENCE-LILLE-TOULON, IFC AVIGNON-DROME ARDECHE-MONTPPELLIER-PERPIGNAN)
 - Manager des Actifs Immobiliers (SCIENCES-U EFAB LYON, SCIENCES-U EFAB LILLE, SCIENCES-U EFAB PARIS)
 - Manager en immobilier résidentiel et tertiaire (IMSI PARIS, IMSI LYON)
 - Responsable en gestion et développement d'entreprise (IMSI PARIS, IMSI LYON)
 - Gestionnaire Immobilier (CNAM ICH MONTPELLIER, CNAM ICH PAYS DE LA LOIRE, CNAM LORRAINE)
 - Négociateur Gestionnaire Immobilier (ISIH LIMOGES)
 - Chargé de Gestion Immobilière (SUPTERTIAIRE PARIS, ISTEf)
 - Management relations clients (Groupe ESC PAU)
 - Manager en ingénierie de la finance immobilière (ESPI MARSEILLE, ESPI PARIS)

- **Evaluation pour les actions CLEA : 500 € pour l'évaluation initiale et 250 € pour l'évaluation finale**

Le Forfait couvre :

- | | | |
|--|---|---|
| Frais pédagogiques : | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Frais annexes : | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Rémunération du stagiaire : | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Formation interne : | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Financement du reliquat sur le Plan de formation : | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |

G. FINANCEMENTS SPECIFIQUES

- VAE : 24 heures par stagiaire maximum, coût réel plafonné à **50 € HT** /heure /stagiaire
- VAE puissance 2 :
 - **Bloc 1** (opportunité, ciblage, recevabilité) : financement des coûts pédagogiques uniquement: =>**plafond 60€/heure** stagiaire pour l'interlocuteur relais/ **Maximum 4 heures**
 - **Bloc 2** (dossiers de preuves, jury): financement des coûts pédagogiques uniquement: =>**plafond 45€/heure** stagiaire pour le certificateur pour un **maximum de 24 heures** et **plafond 60€/heure** stagiaire pour l'interlocuteur relais pour un **maximum de 7 heures**
 - **Bloc 2 bis** (action de remobilisation du code écrit) : financement des coûts pédagogiques uniquement: =>**plafond 18€/heure** stagiaire pour l'organisme de formation / **Maximum 12 heures**
 - **Bloc 3** (orientation conseil, parcours post vae) : financement des coûts pédagogiques uniquement: =>**plafond 60€/heure** stagiaire pour l'interlocuteur relais / **Maximum 4 heures**

IMMOBILIER

■	Plan de formation
■	Contrat de professionnalisation
■	Période de professionnalisation
■	Tutorat
■	CPF

A. CONDITIONS D'EXERCICE

Le tuteur est obligatoire pour les contrats de professionnalisation et conseillé pour les périodes de professionnalisation.

Le salarié choisi pour être tuteur doit être volontaire et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins quatre ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.

Toutefois, l'employeur peut, notamment en l'absence d'un salarié qualifié, assurer lui-même le tutorat dès lors qu'il remplit les conditions de qualification et d'expérience.

Les missions du tuteur sont les suivantes :

- 1° Accueillir, aider, informer et guider les bénéficiaires du contrat de professionnalisation ;
- 2° Organiser avec les salariés intéressés l'activité de ces bénéficiaires dans l'entreprise et contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels ;
- 3° Veiller au respect de l'emploi du temps du bénéficiaire ;
- 4° Assurer la liaison avec l'organisme ou le service chargé des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement des bénéficiaires à l'extérieur de l'entreprise ;
- 5° Participer à l'évaluation du suivi de la formation.

Lorsqu'il est salarié, le tuteur ne peut exercer simultanément ses fonctions à l'égard de plus de trois salariés bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage ou de périodes de professionnalisation. L'employeur ne peut assurer simultanément le tutorat à l'égard de plus de deux salariés.

B. FORMATION DE TUTEURS ou MAITRES D'APPRENTISSAGE

Pas de financement.

C. AIDE A LA FONCTION TUTORALE

Financement : 230 € HT/mois pendant 6 mois maximum plafonné par tuteur et par salarié formé

Majoration de l'indemnité forfaitaire à 345 € HT pendant 6 mois maximum lorsque le tuteur, est âgé de 45 ans ou plus, ou accompagne un bénéficiaire d'un minimum social (RSA,ASS...), un ancien bénéficiaire du contrat unique d'insertion ou un jeune de moins de 26 ans qui n'a pas validé un second cycle de l'enseignement secondaire et qui n'est pas titulaire d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel.

A noter : Règlement en fin de contrat sous réserve que l'action de professionnalisation arrive à son terme initialement prévu

A. PUBLICS

- **Tous les salariés** âgés d'au moins seize ans en emploi ou à la recherche d'un emploi.
(y compris les salariés en contrat de professionnalisation et en contrat d'apprentissage)

Le compte personnel peut être ouvert dès l'âge de quinze ans pour un jeune qui signe un contrat d'apprentissage. Le compte est fermé lorsque la personne est admise à faire valoir l'ensemble de ses droits à la retraite.

Pour rappel, AGEFOS PME gère le CPF uniquement des salariés en cours de contrat dans une entreprise relevant d'AGEFOS PME. Les demandeurs d'emploi sont gérés par le Pôle Emploi.

B. MODALITES

Le compte personnel de formation est comptabilisé en heures et mobilisé par la personne, qu'elle soit salariée ou à la recherche d'un emploi, afin de suivre, à son initiative, une formation. Le compte ne peut être mobilisé qu'avec l'accord exprès de son titulaire. Le refus du titulaire du compte de le mobiliser ne constitue pas une faute.

Les heures de formation inscrites sur le compte demeurent acquises en cas de changement de situation professionnelle ou de perte d'emploi de son titulaire.

Acquisition des heures :

Pour un salarié à temps complet : 24h/an pendant 5 ans, puis 12h/an pendant 2,5 ans
Pour les salariés à temps partiel ou en CDD : acquisition proportionnelle au temps de travail
Nombre d'heures plafonné à 150h.

Le suivi des heures acquises pour chaque salarié sera fait par la Caisse des dépôts et consignation, sur la base des déclarations sociales des entreprises.

Les heures de DIF acquises et non utilisées au 31/12/2014 peuvent alimenter le compte personnel de formation, et seront utilisables jusqu'au 31/12/2020.

C. FORMATIONS ELIGIBLES

- Le socle de connaissances et de compétences (CLEA) (de droit)
- L'accompagnement à la VAE (de droit)
- Le bilan de compétences
- Actions de formation pour les créateurs/repreneurs d'entreprises
- Permis de conduire véhicule catégorie B
- Les formations figurant sur une liste établie par les partenaires sociaux et visant :
 - Une certification professionnelle inscrite au RNCP ou une partie identifiée de certification visant un bloc de compétences
 - Un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)
 - Une formation inscrite par la CNCP à l'inventaire des certifications et habilitations
 - Une formation inscrite au programme régional de qualification des DE (formations financées par la Région, Pôle emploi ou l'AGEFIPH.....)

D. FINANCEMENT

	HEURES CPF	ABONDEMENT
<i>Accompagnement VAE Certificat CLEA</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coûts pédagogiques / Frais annexes : Coût réel horaire plafonné à 50 € HT ■ Rémunération : au réel dans la limite du financement CP + FA <p>CLEA Evaluation Initiale 500€ Evaluation finale 250€</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coûts pédagogiques / Frais annexes : Coût réel horaire plafonné à 50 € HT
<i>Bilan de Compétences</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coûts pédagogiques / Frais annexes : Coût réel horaire plafonné à 75 € HT ■ Rémunération : au réel dans la limite du financement CP + FA 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coûts pédagogiques / Frais annexes : Coût réel horaire plafonné à 75 € HT
<i>Permis de conduire véhicule catégorie B</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coûts pédagogiques / Frais annexes : (préparation épreuve code / conduite) Coût réel horaire plafonné à 40 € HT ■ Rémunération : au réel dans la limite du financement CP + FA 	Pas d'abondement
<i>Autres Actions Eligibles au CPF</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coûts pédagogiques / Frais annexes : Coût réel horaire plafonné à 50 € HT ■ Rémunération : au réel dans la limite du financement CP + FA 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coûts pédagogiques / Frais annexes : Coût réel horaire plafonné à 12 € HT

ANNEXE 1

Liste CPF Branche

INTITULE	Autorité responsable de la certification (pour les titres hors ministères)
BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES	Ministère de l'enseignement supérieur
CQP NEGOCIATEUR IMMOBILIER	CPNEFP Immobilier
CQP GESTIONNAIRE DE BIENS IMMOBILIERS	CPNEFP Immobilier
CQP SECRETAIRE JURIDIQUE ET TECHNIQUE	CPNEFP Immobilier
MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION : DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL SPE DROIT ET METIERS DES ASSURANCES	Université Aix Marseille 3 - Ministère de l'enseignement supérieur
MASTER DROIT ECONOMIE ET GESTION : DROIT NOTARIAL IMMOBILIER ET DU PATRIMOINE SPE INGENIERIE DU PATRIMOINE	Université d'Albi - Ministère de l'enseignement supérieur
MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION : DROIT PATRIMONIAL, IMMOBILIER ET NOTARIAL SPE DROIT DE LA BANQUE ET DES OPERATIONS PATRIMONIALES	Université Aix Marseille 3 - Ministère de l'enseignement supérieur
MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION : DROIT PUBLIC SPE DROIT IMMOBILIER PUBLIC	Université Versailles - Ministère de l'enseignement supérieur
MASTER DROIT : DROIT PRIVE SPE DROIT IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION	Université Panthéon Assas Paris II - Ministère de l'enseignement supérieur
MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION : INGENIERIE IMMOBILIERE SPE DROIT DU FINANCEMENT ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS	Université Cergy - Ministère de l'enseignement supérieur
MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION : MANAGEMENT SPE MANAGEMENT, INGENIERIE DES SERVICES ET PATRIMOINES IMMOBILIERS	Université Marne la Vallée - Ministère de l'enseignement supérieur
MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION : BANQUE ET MARCHES FINANCIERS SPE INGENIERIE IMMOBILIERE	Université Paris 12 - Ministère de l'enseignement supérieur
LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITES JURIDIQUES SPE DROIT DE L'IMMOBILIER	Université Perpignan
LICENCE PROFESSIONNELLE BATIMENT ET CONSTRUCTION SPE GESTION TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER	Université Cergy
LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT DES ORGANISATIONS SPE MANAGEMENT DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER	Ministère de l'éducation nationale, Université d'Evry - Val d'Essonne
LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITES JURIDIQUES SPE MANAGEMENT ET DROIT DES AFFAIRES IMMOBILIERES	Université Marne la Vallée - Ministère de l'enseignement supérieur
LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE SPE GESTION ET TRANSACTION IMMOBILIERES	Université Montesquieu Bordeaux 4 - Ministère de l'enseignement supérieur
LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE OPTION CARRIERES DE L'IMMOBILIER	Université Evry
LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE SPE GESTION PATRIMONIALE ET IMMOBILIERE	Université Bordeaux I (Talence, Gironde) - Ministère chargé de l'enseignement supérieur
LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE SPE CHARGE DE GESTION PATRIMONIALE IMMOBILIERE	Université de Lorraine - Ministère de l'enseignement supérieur
LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE SPE DROIT ET OPERATIONS IMMOBILIERES	Université Pierre Mendès Grenoble 2 - Ministère de l'enseignement supérieur
LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE OPTION GESTION DU PATRIMOINE, COMMERCE IMMOBILIER	Université Limoges - Ministère de l'Education nationale
LICENCE PROFESSIONNELLE DOMAINE : DROIT, ECONOMIE, GESTION LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE SPECIALITE : MANAGEMENT ET COMMERCIALISATION DES BIENS ET SERVICES IMMOBILIERS	Université Sophia Antipolis Nice - Ministère chargé de l'enseignement supérieur
LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE, SPECIALITE : NEGOCIATION ET PROMOTION IMMOBILIERES	Université Rennes 1 - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE de St Brieuc
LICENCE PROFESSIONNELLE, COMMERCE SPECIALITE GESTION ET TRANSACTION IMMOBILIERES	Université Montesquieu Pessac Gironde Bordeaux 4 - Ministère chargé de l'enseignement supérieur
LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE, SPECIALITE TRANSACTIONS ET GESTION IMMOBILIERES	Université Paris Ouest - Nanterre la Défense
LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT DES ORGANISATIONS OPTION GESTIONNAIRE DE L'HABITAT LOCATIF ET DE L'HABITAT SOCIAL	Ministère de l'Education nationale - Université de Bourgogne
LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITES JURIDIQUES, METIERS DU DROIT DE L'IMMOBILIER	Université Paris Est Creteil - Université Est Marne la Vallée
MASTER ADMINISTRATION DES AFFAIRES SPECIALITE MANAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES PATRIMOINES IMMOBILIER	Université Lorraine - Ministère de l'enseignement supérieur
MASTER EN DROIT, MENTION DROIT DE L'URANISME ET DE L'IMMOBILIER	Université Perpignan via Domitia - Ministère de l'Education Nationale
TITRE EVALUATEUR IMMOBILIER	CNAM ICH
TITRE RESPONSABLE DE PROGRAMME IMMOBILIER	CNAM ICH
TITRE GESTIONNAIRE IMMOBILIER	CNAM ICH

ANNEXE 2

LISTE OF LABELLISES CONTRAT ET PERIODE DE PROFESSIONNALISATION

ORGANISME	ADRESSE	CP + VILLE	CQP NI	CQP GBI	CQP SJT	FSQ CTI	FSQ CGI	BTS PI	TITRES DIVERS
ADF FORMATION	22 rue des entrepreneurs-ZI St Joseph	04 100 MANOSQUE						OUI	
AFTEC CAEN	13 rue Antoine Cavelier	14 000 CAEN						OUI	
AFTEC LAVAL	67 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny	53 000 LAVAL						OUI	
AFTEC RENNES	23 rue Louis Kérautret Botmel - CS 36 714 -	35 067 RENNES Cedex						OUI	
AFTEC VANNES	6 rue Ella Maillart - PA Laroiseau	56 000 VANNES						OUI	
AKOR	100 rue du faubourg Saint-Antoine	75 012 PARIS						OUI	
ASSOCIATION ESUP BRETAGNE	31 rue Monseigneur Duschesne	35 000 RENNES						OUI	
CAPFORMA	Campus de la Grande Tourrache- 450 avenue Francois Arago	83 078 TOULON						OUI	
CCI FORMATION MOSELLE	5 rue Jean-Antoine Chaptal - BP 70330	57 016 METZ cedex 1						OUI	
CCI SUD FORMATION CCI PERPIGNAN	av Paul Pascot-Orle-BP 90443	66 004 PERPIGNAN CEDEX						OUI	
CEFLU	9 rue Chaptal	75 009 PARIS						OUI	
CENTURY 21 France	3 rue des Cevennes-CE 1701	90 017 EVRY cedex LISSES				OUI			
CFA CCI CAMPUS	234 avenue de Colmar BP 267	67 021 STRASBOURG Cedex 1						OUI	
CFP CHARMILLES	8 rue du Tour de l'eau	38 400 ST MARTIN D'HERES	OUI	OUI				OUI	
CFP DU ROC	rue Charlemagne-CS 80023	85 035 LA ROCHE S/ YON						OUI	
CFP MONTPLAISIR	75 rue Montplaisir	26 000 VALENCE						OUI	
CFP SAINT MICHEL	39 rue Martin Peller	51 100 REIMS						OUI	
CFPC SAINT DOMINIQUE	30 avenue Fouchet	64 000 PAU	OUI	OUI				OUI	
CFQ PLUS VALUES	38 rue Anatole France	92300 LEVALLOIS PERRET						OUI	
CNAM ICH MONTPELLIER	39 rue de l'Université	34 060 MONTPELLIER Cedex 2							Gestionnaire immobilier
CNAM ICH PAYS DE LA LOIRE	25 bd Guy Mollet BP 31115	44311 NANTES cedex 3							Gestionnaire immobilier
CPEA PARIS	35 rue de Clichy	75 009 PARIS						OUI	
E2SE	13 boulevard du Maréchal Juin	14 000 CAEN						OUI	
ECOLE OPTIMA	15 boulevard de Strasbourg	83 000 TOULON						OUI	
ECORIS ANNECY	9 av du Pré de Challes	74 940 ANNECY LE VIEUX						OUI	Responsable d'affaires en immobilier
ECORIS CHAMBERY	574 av de Chantabord	73 000 CHAMBERY						OUI	Responsable d'affaires en immobilier
EMB 94	9 avenue d'Arromanches	94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES						OUI	
EPICOM	488 route de Nîmes	34 170 CASTELNAU-LE-NEZ						OUI	
EPSECO BAYONNE	15 rue vauban	64100 BAYONNE							Responsable d'affaires en immobilier
ESC PAU	3 rue Saint-John Perse	64000 PAU							Management relations clients
ESI BE	20 ter rue de Bezons	92 415 COURBEVOIE cedex						OUI	

ORGANISME	ADRESSE	CP + VILLE	CQP NI	CQP GBI	CQP SJT	FSQ CTI	FSQ CGI	BTS PI	TITRES DIVERS
ESPI MARSEILLE	108 bd de Paris	13 003 MARSEILLE							Manager en ingénierie de la finance immobilière ; Gestionnaire d'affaires immobilières
ESPI NANTES	Tour Bretagne - Place de Bretagne	44 047 NANTES cedex 1							Gestionnaire d'affaires immobilières
ESPI PARIS	20/22 rue du Théâtre	75 015 PARIS	OUI						Manager en ingénierie de la finance immobilière ; Gestionnaire d'affaires immobilières
ESPL ANGERS	19 rue André Le Nôtre	49 066 ANGERS cedex 01						OUI	
EST'M FCF 25	4 Chemin de Palente	25 000 BESANCON						OUI	Responsable d'affaires en immobilier ;
ESUP-CPEA	10 avenue de Longueil	78 600 MAISONS LAFFITTE						OUI	
EURL VIP & CO	1044 chemin des plantades	83130 LA GARDE	OUI						
FAC FORMATION	3 rue de Landevennec	44300 NANTES	OUI	OUI	OUI				
FNAIM DEVELOPPEMENT	129 rue du Faubourg St Honoré	75 008 PARIS						OUI	
FONCIA GROUPE	13, avenue Lebrun	92 160 ANTONY		OUI	OUI	OUI			
FORMAPLUS	ZAC des Garillans - rue de la Tuilerie	83 520 ROQUEBRUNE/ARGENS						OUI	
FORTISSIMO FORMATION	3 av du commandant l'herminier	44 600 SAINT NAZAIRE	OUI						
GFS	4, place Charles De Gaulle	63 400 CHAMALIERES							Responsable d'affaires en immobilier
GMG FORMATION	36 avenue du général de gaulle	93170 BAGNOLET	OUI	OUI					
GRETA DE LA MARNE	8, rue Godart Roger	51 200 EPERNAY						OUI	
GRETA DE ROUEN	40 av du Mont aux Malades	76 130 MONT SAINT AIGNAN			OUI			OUI	
GRETA GRAND AMIENOIS	rue du Batonnier Mahiu	80000 AMIENS						OUI	
GRETA LOIRE ATLANTIQUE	16, rue Dufour -BP 94225	44 104 NANTES CEDEX 1						OUI	
GRETA METEHOR	16 bd Pasteur Site Buffon	75 015 PARIS		OUI	OUI			OUI	
GRETA MONTPELLIER	717 avenue Jean Mermoz	34 000 MONTPELLIER						OUI	
GROUPE ECOLE PRATIQUE CCI MARSEILLE	1 rue Saint Sébastien	13 006 MARSEILLE						OUI	
GROUPE MERKURE	384 avenue du Club Hippique	13 090 AIX EN PROVENCE			OUI			OUI	
GROUPE TEZENAS DU MONTCEL	31, bd Alfred de Musset	42 000 ST ETIENNE						OUI	
ICADEMIE AIX	415 avenue des chabauds	13320 BOUC BEL AIR							Responsable d'affaires en immobilier
ICADEMIE TOULON	15, bd de Strasbourg	83 000 TOULON							Responsable d'affaires en immobilier
IDAIC	17 Rue Albin Haller - Pôle de la République II Espace 10	86 000 POITIERS						OUI	
IDELCA BUSINESS SCHOOL	4 avenue Jean Sébastien Bach	34 830 JACOU						OUI	
IFZE MERIGNAC	27 rue Thalès	33 700 MERIGNAC	OUI					OUI	Gestionnaire d'affaires immobilières
IFC AVIGNON	250, rue du 12ème Régiment des Zouaves BP 80991	84 094 AVIGNON cedex 1						OUI	Responsable d'affaires en immobilier
IFC DROME ARDECHE	19 rue Paul Henri Spaak	26 000 VALENCE							Responsable d'affaires en immobilier
IFC MONTPELLIER	60 allée wilhem Roentgen	34 000 MONTPELLIER							Responsable d'affaires en immobilier
IFC NIMES	125 rue de l'Hostellerie	30 900 NIMES						OUI	
IFCG CARRIERES	13 avenue Jean Jaurès	33150 CENON	OUI						
IFOCOP	Allée Rosa Luxemburg- Parc d'activités des Bellevues BP 200	95 610 ERAGNY SUR OISE	OUI						
IFREC	29, rue de Savenay	44 000 NANTES	OUI	OUI	OUI				
IFTE AIX	Espace Beauvalle- bt A - 2 rue Mahatma Gandhi	13 090 AIX EN PROVENCE						OUI	

ORGANISME	ADRESSE	CP + VILLE	CQP NI	CQP GBI	CQP SJT	FSQ CTI	FSQ CGI	BTS PI	TITRES DIVERS
ILEC CANNES	10 Rue Mozart	06 400 CANNES	OUI					OUI	
IMSI LYON	47 rue Sergent Michel Berthet	69 009 LYON							Manager en immobilier résidentiel et tertiaire ; responsable en gestion et développement d'entreprise
IMSI PARIS	12 rue Alexandre Parodi	75 010 PARIS							Manager en immobilier résidentiel et tertiaire ; responsable en gestion et développement d'entreprise
IMT GROUPE HOMNEO	5 rue Victor Schoelcher	68 200 MULHOUSE						OUI	
INSTITUT ROUSSEAU	5 rue de la Passerelle	31 200 TOULOUSE						OUI	
INSTITUT SUPERIEUR VIDAL	4 place Agapito Nadal	31 300 TOULOUSE	OUI					OUI	
IPAG BUSINESS SCHOOL	184 bd de St Germain	75006 PARIS						OUI	
ISCAE	15-17, rue de la liberté	06 000 NICE						OUI	
ISCG	13, rue de Cîteaux	75 012 PARIS						OUI	
ISFAC	17 rue Jean Perrin	17 000 LA ROCHELLE						OUI	
ISIH LIMOGES	11 rue Philippe Lebon	87 280 LIMOGES	OUI	OUI					Négociateur gestionnaire immobilier
ISTEF	24 rue de l'Industrie	31 000 TOULOUSE						OUI	Responsable d'affaires en immobilier
ITIS	128 allée des Champs Elysées- Immeuble Européen	91 042 EVRY Cedex						OUI	
MDI	54 avenue Charles de Gaulle-BP 80038 Olonne s/ Mer	85000 LES SABLES D'OLONNE cedex							
MEDICIS ALTERNANCE	5 rue des Reculettes	75 013 PARIS						OUI	
MONCOUET FORMATION & SERVICES	55 avenue Louis Bréguet Batiment Hermes Boite 23	31 400 TOULOUSE	OUI	OUI	OUI				Gestionnaire d'affaires immobilières ;
OGEC SAINT VINCENT DE PAUL	Lycée Saint Vincent de Paul , 44 avenue de Saint Cloud	78 000 VERSAILLES						OUI	
OMEGA FINANCE	10 rue du Colonel Rozanoff	75 012 PARIS						OUI	
PIGIER PERFORMANCE PARIS 19	Parc du pont de Flandre - Bat 32 11 rue de Cambrai	75 019 PARIS						OUI	
SARL ESCAM (ELYTIS)	2 rue Auguste Kervern	29 200 BREST	OUI					OUI	
SB FORMATION	9 av Jean Bertin	21 000 DIJON						OUI	
SCIENCES U - LILLE	20, rue du Maréchal De Lattre de Tassigny	59 000 LILLE						OUI	Négociateur conseil en patrimoine immobilier et financier ; Manager des actifs immobiliers
SCIENCES U - LYON	53 rue Albert Thomas	69 003 LYON		OUI			OUI	OUI	Négociateur conseil en patrimoine immobilier et financier ; Manager des actifs immobiliers
SCIENCES U - PARIS	11-13, rue Camille Pelletan	92 120 MONTROUGE						OUI	Négociateur conseil en patrimoine immobilier et financier R ; Manager des actifs immobiliers
SUP EXUP BEZIERS	1 AVENUE DU PRESIDENT WILSON	34 500 BEZIERS						OUI	
SUP EXUP MONTPELLIER	Aéroport de Montpellier Méditerranée - CS60042	34 137 MAUGIO cedex	OUI					OUI	
SUP FORMATION	10 avenue Sébastopol	57 070 METZ						OUI	
SUP'IROISE	2 boulevard de Créac'h Gwen	29000 QUIMPER						OUI	
SUPTERTIAIRE PARIS	32 rue de Paradis	75 010 PARIS		OUI			OUI	OUI	Responsable d'affaires immobilières R ; Conseiller en transactions immobilières
UNIVERIA GRENOBLE	6, rue Irvoy	38 000 GRENOBLE						OUI	
VHS	26 avenue Victor Hugo	75 016 PARIS						OUI	